

Date de convocation : 16 mars 2021Date d'envoi : 16 mars 2021Date d'affichage : 16 mars 2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 13-2021
Du LUNDI 22 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni à l'espace Maurice Champel, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, MOURARET Sophie, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

Absents ayant donné procuration : 2 – ALLIX Jean-Marie procuration à CORTIAL Patrick – SCOTTO DI VETTIMO Serge procuration à GIMON Jean-Paul.

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : GIMON Jean-Paul

OBJET : ECOLE PUBLIQUE – Contingent fournitures scolaires 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de maintenir la participation communale allouée aux élèves de l'école primaire au taux 2020 pour un nombre d'élèves dans cet établissement public à la rentrée 2020/2021 de **214** ;
- Précise que le contingent « fournitures scolaires » de 52 € par élève inclura les frais d'abonnement aux revues, documentations, logiciels, papier photocopie et toutes autres dépenses de fonctionnement (hors entretien des copieurs) ;

SOIT :

	Nombre d'élève	Montant attribué	Total
Contingent fournitures scolaires	214	52 €	11 128 €
Contingent livres scolaires	214	8 €	1 712 €
Contingent fournitures informatiques			500 €
Contingent RASED – CRI			300 €
Dotation papier supplémentaire			300 €
TOTAL voté par le Conseil Municipal			13 940 €

Inscrit les crédits nécessaires au Budget Primitif 2020, article 6067

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROUX



Acte exécutoire après transmission électronique
en Sous-Préfecture le23/03/2021.....
et de sa publication le23/03/2021.....
Identifiant unique n° 007-210702312-2021_03_22_13DE